

LES CITÉS ÉDUCATIVES

CONSTATS

L'académie de Lille dispose de 23 «cités éducatives» permettant d'intensifier sur ces territoires la prise en charge éducative et l'accompagnement des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire et dans tous les espaces de vie.

Elles consistent en une mobilisation et une structuration de tous les acteurs de la communauté éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations et habitants.

Les territoires labellisés « Cités éducatives » bénéficient de moyens supplémentaires, pour mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants grâce à une stratégie ambitieuse partagée. La dimension citoyenne de chaque cité éducative est un enjeu démocratique collectif.

Les 3 grands objectifs visés sont :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Le pilotage

Le pilotage des cités éducatives repose sur plusieurs axes :

- Une régulation et un accompagnement par les « revues de projet ». Le processus, effectué conjointement par les services de la préfecture et les services de l'éducation nationale, s'inscrit dans le suivi et l'évaluation des politiques publiques et joue un rôle central pour éclairer la décision. Il s'agit d'un moment stratégique qui permet à l'ensemble des acteurs de la cité éducative de faire chaque année le point sur l'avancement du projet et sur les suites à donner. Il s'agit à la fois d'un bilan, mais également d'un rendez-vous d'anticipation de la suite du projet pour en accélérer la mise en œuvre et en maximiser les résultats.
- Une aide financière, pédagogique et administrative : l'aide financière repose sur le versement d'un fonds propre de 15 000€ annuels (BOP 230) versé par l'Education nationale abondé du même montant par la préfecture (BOP 147) auprès de chaque chef de file des cités éducatives. De même chaque chef de file est doté de 9HP de décharge (BOP 141) en appui à ses missions de chef d'établissement.
- Un accompagnement de proximité est assuré auprès de chaque cité éducative par les directeurs académiques adjoints des services de l'Education nationale. Un suivi très précis est ainsi assuré et permet une réponse spécifique aux problématiques de chaque territoire.
- Le pilotage est élargi aux chefs d'établissement et aux inspecteurs de l'Education nationale au sein de chaque territoire afin d'assurer un maillage le plus précis possible.

Les dynamiques

Les dynamiques des cités éducatives s'appuient sur :

- Une coloration des cités éducatives autour de thématiques prioritaires, centrées sur les besoins repérés en territoire : la santé, le sport, le développement durable, mathématiques/sciences, égalité fille/garçon, éducation artistique et culturelle...
- Les cités éducatives se sont construites et se développent autour d'une volonté de mutualiser les moyens, les ressources humaines et les pratiques en développant les partenariats familles-écoles-quartier pour tendre vers d'autres échelles associant de nouveaux partenaires (communautés d'agglomération, département, CAF, région, ARS...) et en mettant en cohérence des partenariats qui doivent consolider la place des familles et des publics. C'est notamment le cas sur les territoires où cité éducative et PRE sont présents. L'articulation entre les deux dispositifs se met en place afin de monter des projets complémentaires au droit commun.
- Un travail de communication au sein de l'Education nationale et vers l'extérieur est mis en œuvre et doit être davantage renforcé afin de donner de la visibilité aux actions de chaque cité éducative et à ses effets au-delà de la troïka.

Les perspectives

Le changement de cible des cités éducatives, initialement 3-16 ans à 0 – 25 ans (afin de prendre en compte l'obligation de formation et la notion de parcours) nécessite des ouvertures vers :

- La petite enfance pour mobiliser les centres médico-psychopédagogique (CMPP) pour la détection des problèmes liés à la petite enfance et assurer la continuité du suivi médical (infirmière scolaire) et psychologique entre la maternelle et l'élémentaire puis au cours du cycle 3 (de l'élémentaire vers le collège) ;
- L'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise afin de favoriser l'insertion professionnelle ;
- L'association des conseils départemental et régional aux projets et instances.

Les plans d'action incluent également les nouvelles priorités académiques comme le suivi scolaire des enfants en grande fragilité sociale en lien avec les feuilles de route régionales et académiques (plan régional grande pauvreté, projet académique « parcours scolaire des enfants issus de l'ASE »).